

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 Mars 2019

Date de convocation : 20 Mars 2019
Date d'affichage : 2 Avril 2019
Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 26 Mars à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique
ordinaire sous la présidence de
Monsieur Paul GLINCHE, Maire,

Présents : Paul GLINCHE, Anthony TRIFAUT, Jacques PETIT, Christiane COULON, Yvette BULOUP, Gérard GREGOIRE, Françoise LAUNAY, Christian MAUCOURT, Annie DARAULT, Annick CHARTRAIN, Mickaël HOUSSEAU, Claude PARIS, Valérie RAMBAUD, Mylène LEPROUST.

Vote par procuration : Sylvie HARMARD donne pouvoir à Paul GLINCHE, Valérie BROUX donne pouvoir à Christian MAUCOURT, Laurent MAILLARD donne pouvoir à Mickaël HOUSSEAU, Régis DELANOUE donne pouvoir à Christiane COULON, Philippe PLECSIS donne pouvoir à Valérie RAMBAUD.

Absents non représentés : Emmanuel MARIN, Jacques MARTINEAU, Jean-Paul RIVIERE.

Monsieur le Maire donne la parole aux commerçants qui ont demandé à s'adresser aux membres du conseil municipal. Anne-Charlotte BESNIER tient tout d'abord à excuser Mickaël BURON, qui n'a pu se rendre disponible compte tenu de son activité. Anne-Charlotte BESNIER prend la parole au nom des commerçants du haut de la ville et remercie la municipalité pour son écoute et sa participation financière (banderole, flyer). Elle précise que les commerçants ont pu constater une certaine morosité des montgesnois, et une baisse de leur activité. Ceci étant précisé, Anne-Charlotte BESNIER indique que les commerçants demeurent motivés et investis malgré les travaux.

Anthony TRIFAUT la remercie pour son intervention et pour la confiance accordée par les commerçants. Il précise que cette prise de parole témoigne du fait que cette période de travaux ne peut se vivre les uns sans les autres, et que la communication doit rester au cœur des préoccupations. Anthony TRIFAUT invite les commerçants à ne pas hésiter à faire remonter ce qu'ils constatent pendant les travaux, afin que la municipalité mesure bien l'impact de ses décisions.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 Février 2019.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

Christiane COULON est désignée secrétaire de séance.

Budget Assainissement : Approbation du compte de gestion 2018

Anthony TRIFAUT informe les membres du Conseil que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Monsieur Ciré SOW, Trésorier en poste à Connerré. Anthony TRIFAUT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que le compte de gestion Assainissement dressé par le Trésorier est conforme au compte administratif,

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Budget Assainissement : Approbation du compte Administratif 2018

Anthony TRIFAUT présente le compte administratif du budget assainissement, pour l'exercice 2018, qui fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'Exécution
Réalizations de l'exerce	Section d'exploitation	67 697,21 €	127 570,24 €	59 873,03 €
	Section d'investissement	58 161,12 €	60 436,89 €	2 275,77 €
Report de l'exercice 2017	Report en Section d'exploitation		270 151,45 €	
	Report en Section d'investissement		109 096,83 €	
Total (réalisations+report)		125 858,33 €	567 255,41 €	441 397,08 €
Reste à Réaliser	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Résultat Cumulé	Section d'exploitation	67 697,21 €	397 721,69 €	330 024,48 €
	Section d'investissement	58 161,12 €	169 533,72 €	111 372,60 €
	Total Cumulé	125 858,33 €	567 255,41 €	441 397,08 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité des membres votants

Budget Assainissement : Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif,

Constatant les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	67 697,21 €	127 570,24 €	59 873,03 €
Résultat Antérieur reporté			270 151,45 €
Résultat à affecter			330 024,48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement			111 372,60 €
Solde des restes à réaliser			0,00 €
Besoin de financement			0,00 €

Il est demandé d'approuver l'affectation des résultats comme suit :

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 330 024,48 euros

001 - Excédent d'investissement reporté : 111 372,60 euros

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Budget Assainissement : Vote du Budget

Anthony TRIFAUT présente les différentes sections du budget.

Claude PARIS demande pourquoi les dépenses imprévues en section d'exploitation passent de 33 623,65 € en 2018 à 2 375,76 € en 2019. Vanessa DROMAIN précise que les dépenses imprévues ne peuvent dépasser 7,5% des dépenses réelles.

Il est demandé d'adopter le Budget Primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
Crédits d'exploitation proposés	420 482,24 €	90 457,76 €
Restes à Réaliser		
Résultat d'exploitation reporté (002)		330 024,48 €
Total de la section d'exploitation	420 482,24 €	420 482,24 €
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés	633 640,60 €	522 268,00 €
Restes à Réaliser		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		111 372,60 €
Total de la section d'exploitation	633 640,60 €	633 640,60 €
Total du Budget	1 054 122,84 €	1 054 122,84 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Budget Général : Approbation du compte de gestion 2018

Anthony TRIFAUT informe les membres du Conseil que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Monsieur Ciré SOW, Trésorier en poste à Connerré.

Anthony TRIFAUT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que le compte de gestion Assainissement dressé par le Trésorier est conforme au compte administratif,

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Budget Général : Approbation du compte Administratif 2018

Anthony TRIFAUT présente le compte administratif du budget général, pour l'exercice 2018, qui fait apparaître les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exerce	Section de fonctionnement	2 166 452,13 €	2 686 557,35 €
	Section d'investissement	599 551,98 €	823 875,00 €
Report de l'exercice 2017	Report en Section de fonctionnement		446 644,31 €
	Report en Section d'investissement	536 671,64 €	
Total (réalisations+report)		3 302 675,75 €	3 957 076,66 €
Reste à Réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	376 386,03 €	37 600,00 €
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	2 166 452,13 €	3 133 201,66 €
	Section d'investissement	1 512 609,65 €	861 475,00 €
	Total Cumulé	3 679 061,78 €	3 994 676,66 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité des membres votants

Budget Général : Affectation des Résultats

Après avoir entendu le compte administratif,

Constatant les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	2 166 452,13 €	2 686 557,35 €	520 105,22 €
Résultat Antérieur reporté			446 626,82 €
Résultat à affecter			966 732,04 €
Solde d'exécution de la section d'investissement			-312 348,62 €
Solde des restes à réaliser			-277 301,32 €
Besoin de financement			-589 649,94 €

Il est demandé d'approuver l'affectation des résultats comme suit :

002 – Excédent de fonctionnement reporté : 377 082,10 euros
001 - Excédent d'investissement reporté : 312 348,62 euros
1068 – Affectation du résultat 589 649, 94 euros

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Provision pour garanti d'emprunt

Anthony TRIFAUT rappelle que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant que par délibération en date du 19 Juin 2018, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à hauteur de 27.709 € (vingt-sept mille sept cent neuf euros) représentant 18,47% d'un emprunt d'un montant total de 150.000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 120 mois
- Taux : fixe 1,41%
- Périodicité : mensuelle
- Frais de dossier : 500 €
- Garantie : caution solidaire de l'ensemble des Communes membres de droit du Centre Social LARES

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité d'une ou plusieurs échéances est possible ;

Il est demandé :

- **de constituer une provision pour risque d'un montant total de 4 000 € d'imputer ce montant à l'article 6815 du budget général**

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Taux des Taxes locales

Anthony TRIFAUT rappelle les échanges lors du débat d'orientations budgétaires et de la commission finances.

Il est proposé une baisse des taux de fiscalité locale comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	21,78
Taxe foncière (bâti)	20,41
Taxe foncière (non bâti)	38,71

Claude PARIS indique qu'il est difficile d'être contre une baisse de la fiscalité locale, et souhaite rappeler les propos tenus par Philippe PLECIS sur l'opportunité de baisser ces taux maintenant alors que le transfert de la compétence animation a lieu en septembre.

Anthony TRIFAUT précise que la préparation budgétaire est faite sur ces bases fiscales et sur une proratisation des dépenses/recettes du service animation. Il rappelle que la communauté de communes va augmenter sa fiscalité, et estime qu'il est de la responsabilité des Elus locaux de modérer la pression fiscale des contribuables.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Amortissement

L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible, répartie sur une période donnée, du montant porté à certains postes du bilan. Il s'agit de la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du changement technique ou de toute autre cause.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Il est calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

Bien que non obligatoire pour les communes de moins de 3.500 habitants, la commune procède à l'amortissement des véhicules et du matériel informatique. La délibération à l'origine de cette pratique demeure introuvable.

Considérant qu'une telle délibération est obligatoire,

Considérant la nécessité de poursuivre ces amortissements,

Il est demandé retenir les méthodes d'amortissements suivantes :

Imputation	Immobilisation	Durée d'amortissement (année)
281571	Matériel roulant	7
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	5

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Subvention de fonctionnement 2019 aux associations

Annie DARAULT indique que les subventions permettent d'apporter un soutien financier à des activités d'intérêt général mises en place par des associations. Il s'agit soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions d'équipement pour le financement de biens durables ou de subventions pour des projets ponctuels ou manifestations occasionnelles. Les associations peuvent bénéficier par ailleurs de concours en nature (technique et logistique).

Considérant que toutes les associations communales ont été destinataires d'un dossier de subvention à remettre à la mairie pour le 31 janvier 2019.

Considérant que sur la base de ces dossiers remis et en application des critères définis dans le règlement d'attribution, la commission Finances a ainsi examiné les demandes formulées, lors d'une réunion qui s'est déroulée le 5 mars 2019.

Sachant qu'il est rappelé que les subventions versées par une collectivité locale sont :

- facultatives, c'est-à-dire soumises à l'unique appréciation du conseil municipal,
- précaires, car elles ne sont en aucun cas automatiquement reconduites l'année suivante,
- conditionnelles, car elles doivent obéir à certaines conditions de légalité telles que l'existence d'un intérêt public et communal,

Vu la proposition de la Commission Finance,

Il est demandé d'approuver les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Réserves financières	Prévisionnel	Total points	Montant avant analyse financière	Réserves financières	Montant à minorer ou majorer	Montant subvention 2018	Montant proposé 2019
Catégorie 1								
Bad'in Montfort	4 142	14 108	2 330	2 330	4 142	116,5	2 381,00 €	2 446 €
Cercle des nageurs de Sittellia	12 462	13 095	1 341	1 341	12 462	67,05	1 493,00 €	1 408 €
ESMG	10 012	32 180	2 825,50	2 825,50	10 012	141,27	2 652,00 €	2 966 €
JAMG	35 543	108 965	5 296	5 296	35 543	264,8	4 113,00 €	5 560 €
Judo Club des brières	4 086	8 526	1 290	1 290	4 086	-65	1 294,00 €	1 225 €
Mob Club	13 174	9 300	762	762	13 174	-38	708,00 €	724 €
Montfort Sport Basket	1 793	9 755	1 950	1 950	1 793	97,5	0,00 €	2 047 €
Montfort Tennis de Table	9 494	13 900	2 406	2 406	9 494	120,3	2 555,00 €	2 476 €
Shogun Dojo	2 346	7 595	360	360	2 346	18	521,00 €	378 €
Union cycliste	16 010	82 350	4 502	4 502	16 010	225	4 270,00 €	4 727 €
Catégorie 2								
Jeu Ma Muse	1 329	2 350	786	786	1 329	39,3	840,00 €	825 €
Art Scène	3 232	5 840	908,5	908,5	3 232	45,42	429,00 €	953 €
Sur le Pas des artistes	16 689	15 756	1 329	1 329	16 689	-66,42	1 264,00 €	1 262 €
Catégorie 3								
UNC Gesnois	7 564	5 500	346	346	7 564	-17,3	340,00 €	328 €
Les Petits Pieds	2 531	2 970	153	153	2 531	7,65	149,00 €	160 €
Catégorie 4								
Détent'Danse	9 483	9 155	788	788	9 483	-39,4	815,00 €	748 €
Gymnastique volontaire	7 079	4 400	232	232	7 079	-11,6	171,00 €	220 €
Catégorie 5								
Récréation	16 957	2 680	978	978	16 957		1 210,00 €	978 €
APPEL Ste Adelaïde	22 705	18 979	896	896	22 705		880,00 €	896 €
Catégorie 6								
Comice agricole							459,00 €	456 €
Fête des Vieux Métiers	44 000	36 000	563	563	44 000	-28,15	560,00 €	534 €
Montfort Don du Sang	860	330	100	100	860	-5,00 €	120,00 €	95 €
TOTAL							27 224,00 €	31 412,00 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Subvention exceptionnelle aux associations 2019

Annie DARAULT indique que chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de subvention exceptionnelle attribuée à des athlètes d'un niveau national.

Pour permettre à la Commission des Finances d'étudier chaque demande de subvention, le conseil municipal a adopté un règlement demandant à l'association de bien vouloir fournir un budget prévisionnel de la saison de l'athlète faisant apparaître toutes les subventions.

Considérant les propositions faites par la Commission des Finances, lors de sa réunion en date du 5 mars 2019,

Il est demandé d'approuver les subventions suivantes :

Association	Athlète	Montant
JAMG	Antoine PAPILLON	1 200,00 €
	Maëna DROUIN	850,00 €
	Kévin LURON	7 000,00 €
Union Cycliste	Dorian PERLEAUX	850,00 €
Tennis de Table	Adèle et Malo KRIZEK	700,00 €
	Gabin JOUBERT	700,00 €
TOTAL		11 300,00 €

Valérie RAMBAUD indique qu'elle est favorable à l'attribution d'aides aux performeurs de la commune, mais estime qu'il faudrait établir des règles d'attribution comme Brest ou Tarbes qui ont mis en place des critères et des seuils maxima.

Claude PARIS rejoint la position de Valérie RAMBAUD.

Anthony TRIFAUT rappelle que des règles avaient été mises en place, mais qu'elles ne convenaient pas. Anthony TRIFAUT se dit favorable à l'établissement d'un règlement à condition qu'il soit en corrélation avec notre politique de développement sportif. Il rappelle que la commune est dotée d'équipements que des communes plus importantes n'ont même pas. Anthony TRIFAUT indique qu'il y a toujours un reste à charge pour les sportifs ou les familles, et que la commune participe à la hauteur de la participation des clubs. Il estime qu'il devrait être mis en place des conventions de partenariat avec ces jeunes.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à la majorité (4 abstentions, 15 pour)

Subvention 2019 aux organismes extérieurs

Annie DARAULT rappelle que chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de subvention attribuée aux associations ou organismes extérieurs.

Pour permettre à la Commission des Finances d'étudier chaque demande de subvention, le conseil municipal a adopté un règlement attribuant un forfait de 10 € par élève Montgesnois

Considérant les propositions faites par la Commission des Finances, lors de sa réunion en date du 5 mars 2019,

Il est demandé d'approuver les subventions suivantes :

Associations et établissements extérieurs	Attribué en 2018	Proposé en 2019
Associations sportives hors commune		
MJC Connerré Handball	0,00 €	130,00 €
Tennis Club de Connerré	50,00 €	40,00 €
Etablissements d'enseignement extérieurs		
BTP CFA Sarthe	30,00 €	30,00 €
Centre de formation d'apprentis de la coiffure	0,00 €	10,00 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	50,00 €	30,00 €
MFR CFA Coulans s/Gée	10,00 €	10,00 €
MFR Nogent le Bernard	20,00 €	10,00 €
TOTAL	160,00 €	260,00 €

Mickaël HOUSSEAU est favorable, s'agissant des établissements d'enseignement, à la suppression de ces subventions, considérant que le montant de ces subventions est inférieur au coût administratif qu'elles engagent pour leur traitement par les services.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Subvention 2019 aux Ecoles

Annie DARAULT indique que chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer en faveur de subvention attribuée aux écoles pour la réalisation de leur projet pédagogique. Cette année, l'école élémentaire présente un projet pédagogique particulier de classe transplantée à Saint Hilaire de Riez. Considérant les propositions faites par la Commission des Finances, lors de sa réunion en date du 5 mars 2019,

Il est demandé d'approuver les subventions suivantes :

Ecole maternelle : 900 €

Ecole élémentaire : 5 000 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

Budget Général : Vote du Budget

Anthony TRIFAUT présente les différentes sections du budget.

Il est demandé d'adopter le Budget Primitif suivant :

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement proposés	2 934 404,30 €	2 557 322,20 €
Restes à Réaliser		
Résultat de fonctionnement reporté (002)		377 082,10 €
Total de la section d'exploitation	2 934 404,30 €	2 934 404,30 €
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement proposés	2 031 905,02 €	2 683 039,67 €
Restes à Réaliser	376 386,03 €	37 600,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	312 348,62 €	
Total de la section d'exploitation	2 720 639,67 €	2 720 639,67 €
Total du Budget	5 655 043,97 €	5 655 043,97 €

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Adoption à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

✓ **Signature devis :**

Investissement				
Exercice	Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
2019	SOCOTEC	Repérage amiante avant travaux - Mairie	650,00 €	780,00 €
Fonctionnement				
Exercice	Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
2019	LETESSIER AGRIMOT	Remplacement Verrin Tracteur	1 207,00 €	1 448,00 €
	CPO	Fioul Salle polyvalente	3 047,60 €	3 657,12 € AT
	CARRIERE DE VOUTRE	Pierre de voutré	1 196,00 €	1 435,20 € AT
	LETESSIER AGRIMOT	Consommables Ateliers	73,07 €	87,69 € AT
	LANGUILLE	Conseommables pour boîte à lire	23,68 €	28,42 €
	LANGUILLE	Embouts de chaise + pièce pour réparation rideau	63,24 €	75,89 €
	FERMETURE DES BIRERES	Remplacemebnt vitres cassées école primaire	399,00 €	478,80 €
	WESCO	Pietement meuble école maternelle	153,20 €	159,68 €
	MOB LOISIRS	Pièces pour réparation vélo école		51,00 € VD
	GROUPE BENARD	réparation sauteuse restauration scolaire	465,88 €	559,06 €
	SOCOTEC	Vérification par un technicien compétent des moyens de secours, d'alarme et de protection incendie	120,00 €	144,00 €
	POLE VERT	Chaussures de securité (3 paires)	150,81 €	180,98 €
	PIGEON GRANULATS	Sable	269,25 €	323,10 €
	SOCIETE DES PRODUITS DE France	Désherbant total antigermatif + foliaire PJT	1 708,15 €	2 049,78 €
	NERUAL	Décrottoirs à chaussures / lot de 4	151,00 €	181,20 €
	ESAT DE PESCHERAY	Entretien annuel des haies (2019)	sans tva	7 374,23 €
	BRICO MARCHE	Tapis anti-dérapant, siphon evier, mitigeur, robinet		137,55 €
	PHEM SA	Ecran désodorisant pour urinoirs (20), déboucheur canalisation (12), plaquette désodorisante (12)	329,50 €	395,40 €
	PROLIANS	Cylindre avec 3 clés (x2)	275,20 €	330,24 €
	LETESSIER AGRIMOT	Palier pour broyeur d'accotement (x4)	157,60 €	189,12 €
	PLG	Produits entretien bâtiments	1 179,25 €	1 415,10 €
	PASSENAUD	Déplacement avec chauffeur, débouchage - curage - pompage des canalisations + traitement des boues + mise à disposition d'une caméra portative	287,00 €	344,40 €
	EVENEMENTS ET TENDANCES	Livrets de famille et livres de mariage		1 223,29 €
BERGER LEVRAULT	Document cimetières, décès, mariage (registre, guide, déclaration...)	678,49 €	814,19 €	
BRICO MARCHE	Console, chevilles métal, 2 crémaillères, tablette		78,00 €	
2M France	Plaques de concessions pour reprise + piquets	340,70 €	408,84 €	

QUESTIONS DIVERSES

Anthony TRIFAUT indique aux membres du conseil qu'une rencontre a eu lieu avec la Sous-Préfète de Mamers et Marietta KARAMANLI pour les demandes de subventions DETR. Elles se sont toutes deux engagées à défendre nos dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Suivent les signatures,

Noms	Emargement
M. GLINCHE Paul	
M. TRIFAUT Anthony	
M. PETIT Jacques	
Mme COULON Christiane	
Mme BULOUP Yvette	
M. MAUCOURT Christian	
Mme DARAULT Annie	
Mme CHARTRAIN Annick	
M. HOUSSEAU Mickaël	
Mme LEPROUST Milène	
Mme LAUNAY Françoise	
M. PARIS Claude	
Mme RAMBAUD Valérie	
M. GREGOIRE Gérard	